

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE VILLEFRANCHE-SUR-SAONE

DATE :18/06/93
N0 DE DEPOT : 658
R.C.S. VILLEFRANCHE-SUR-SAONE
N0 DE GESTION:89 B 00239

BORDEREAU INPI -DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

-----Nom et adresse de la Société -----
AMAG SAINT JEAN

GOUCHOUX(ZAC DES)
69220 SAINT JEAN D ARDIERES

Nous soussigné greffier du Tribunal de Commerce de VILLEFRANCHE-SUR-SAONE avons déposé à la date ci-dessus au rang de nos minutes :

Une pièce

concernant la Société désignée ci-dessus et dont l'objet est le suivant:

NANTISSEMENT DE TITRES
COPIE COMPTE ACTIONNAIRES
DECLARATION DE GAGE

2^{ème} jeu

27/12/92 4.092

1

88323/

658

= =

DECLARATION DE GAGE

CONSTITUANT DU GAGE

Monsieur Thomas DI SERIO et Madame Thérèse DI SERIO née PRAT,
demeurant ensemble à 56, rue du Coin, F-42400 SAINT CHAMOND

Désignation du teneur en compte:

AMAG SAINT JEAN S.A.
siège à ZAC des Gouchoux
F-69220 SAINT JEAN D'ARDIERES
immatriculée au Registre du Commerce
et des Sociétés de Villefranche sous le
N° B 623 780 269

TITRES CONSTITUES EN GAGE

Indication:

du Nombre:

35.000 (trente cinq mille) + 700 (sept cent), soit
au total 35.700 (trente-cinq mille sept cent)
actions

et tous les titres qui constituent toujours 51% du
capital social de ASJ (l'émettrice) ou de ses
ayants droit quelque soit l'évolution de la
consistance de ce capital et de ses propriétaires
et ce conformément à la convention du 4.11.1992 et
à l'acte de nantissement du 15.12.1992 dont copie
est annexée à la présente déclaration.

de la Nature: actions ou tout autre titre leur succédant

de la Forme: nominative

de la Société Emettrice:

AMAG SAINT JEAN S.A.
siège à ZAC des Gouchoux
F-69220 SAINT JEAN D'ARDIERES
RC N° B 623 780 269

et ses ayants droit

Handwritten signature and initials

Handwritten signature

= =

BENEFICIAIRE DU GAGE

Conformément au contrat de nantissement signé par les parties en date du 4.11.1992, le bénéficiaire du gage est:

AMAG ALUTEAM EXTRUSION AG,
avec siège à Ostrampe 8, D-5440 MAYEN, tant en son nom
qu'au nom de toutes les sociétés qui appartiennent au
groupe AUSTRIA METALL AG dont le siège est à
Ranshofen/Autriche.

et ses ayants droit respectifs.

OBLIGATION GARANTIE

Nature: remboursement de prêt d'argent
conformément à la convention sus-mentionnée et à
l'acte de nantissement annexé aux présentes.

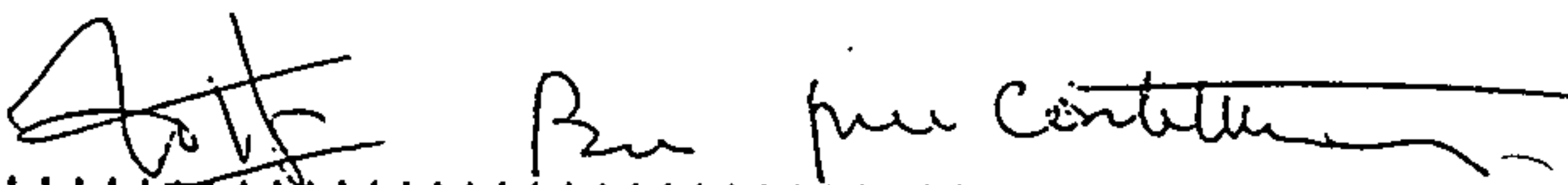
Montant: évalué au principal, conformément à l'acte de
nantissement et notamment à l'article 4.2. de la
Convention en date du 4.11.1992 et son annexe 2
conclus entre la société AMAG ALUTEAM EXTRUSION AG,
ALUMINIUM FORM- UND SCHMIEDETECHNIK GmbH et les
époux Thomas et Thérèse DI SERIO

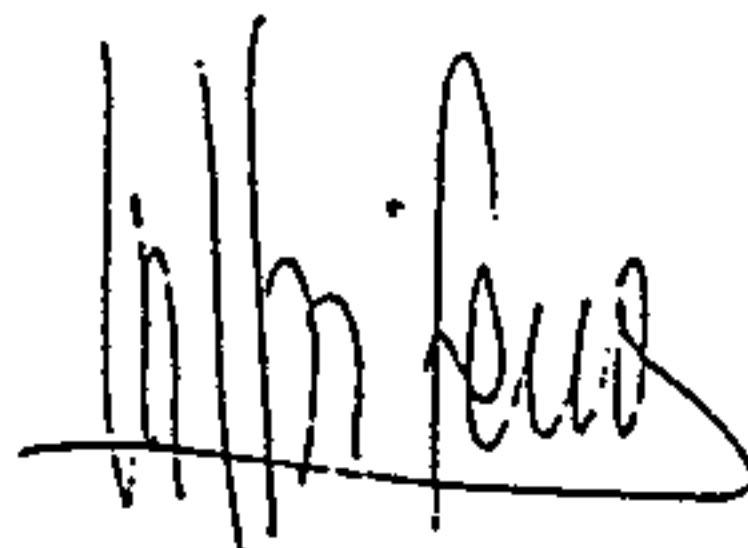
et tous accessoires éventuels, notamment les
intérêts de retard, dommages-intérêts et tous
frais.

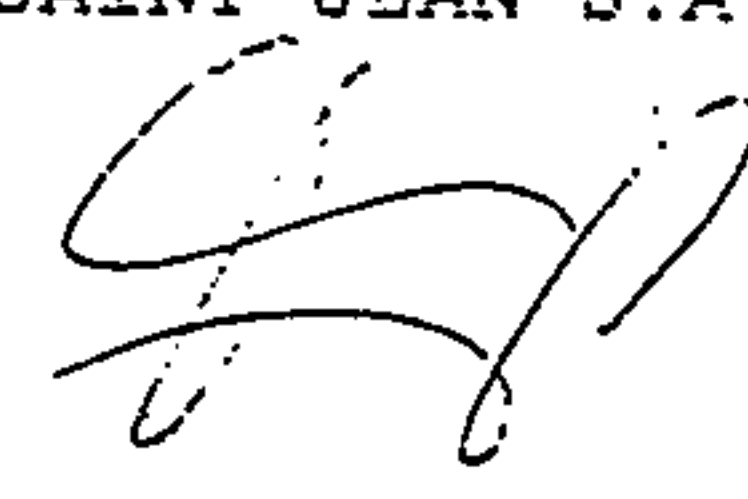
A MTG J Lu

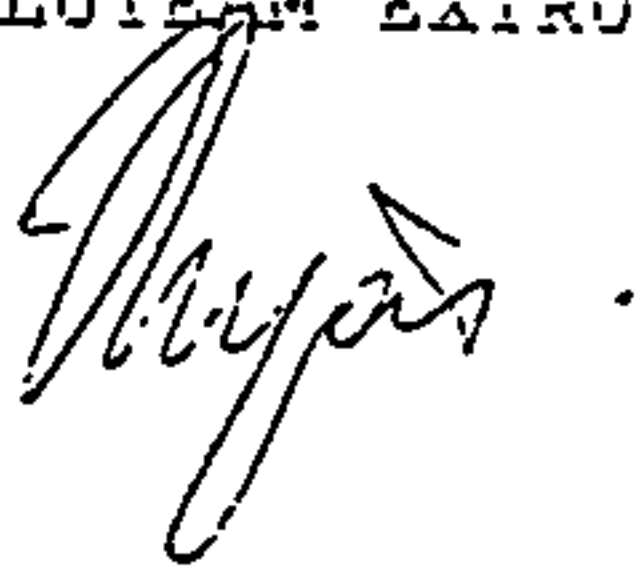
h

("bon pour constitution et déclaration
de gage aux termes ci-dessus")


.....
Thomas et Thérèse DI SERIO (Les constituants)


.....
AMAG SAINT JEAN S.A. (La société émettrice)


.....
AMAG ALUTEM EXTRUSION AG (La bénéficiaire)



R. STORP
AVOCAT A LA COUR DE PARIS
104, Av. Raymond Poincaré

75116 PARIS
Tél. (1) 45 00 68 28

Ce titre conforme
à l'original
A. Storp

Identité du titulaire : Monsieur Thomas Di Sotis

Zac des Couches

Saint Leon d'Andrieux

69220 Bellefleur St. Sina

Identité du titulaire

Monkicut Thomas Di Sems

adresse postale

Platzierung am profit de
AAE AMAG ACUTEAM EXTRUSTON

AAE AMAG ACUTE AM EXTRUSION

adresse fiscale :

N° duulaire

—

[illegible]

